A partir du 15 juillet 2009



Le stationnement à la carte

Le guide du stationnement à Libourne



ville de Libourne



Pourquoi un nouveau plan de stationnement à Libourne ?

A Libourne, l'organisation du stationnement est un des leviers essentiels de la politique de déplacement urbain.

Réduire la circulation automobile, qui génère encombrements, nuisances sonores, pollutions…est devenu un enjeu majeur de notre réflexion sur la place de la voiture dans notre Bastide.

C'est pourquoi, circuler malin pour la ville de Libourne est indissociable de la mise en place d'une nouvelle politique de stationnement à partir du 15 juillet 2009, plus simple pour tout le monde, plus efficace pour les commerces de centre-ville et plus avantageuse pour les résidants.

Pour autant, la question de stationnement ne se réduit pas à sa réglementation : l'usage des parkings de proximité, des transports en commun Libus, le choix d'alternative à la voiture dès que c'est possible sont autant d'éléments qui concourent à la qualité de vie.

Ce guide pratique, véritable mode d'emploi du stationnement à Libourne, vous propose une information complète pour circuler malin et stationner l'esprit libre dans un centre ville ouvert et accessible à tous.





Les objectifs visés par ce nouveau plan de stationnement.

L'action de la municipalité, en matière de stationnement vise 3 objectifs :

1 / Faciliter le stationnement des résidants dans leurs quartiers en leur accordant un régime et un tarif préférentiel.

2 / Stimuler l'activité économique du centre ville par une bonne rotation des véhicules, grâce à la mise en place d'une zone de courte durée (1h ou 2h) afin de dissuader le stationnement non générateur d'activité économique en centre ville.

3 / Favoriser le stationnement de longue durée en périphérie de l'hyper centre en augmentant sa capacité de stationnement et en appliquant un tarif préférentiel (zone verte «TEMPO» + parkings de proximité gratuits).



Deux principes de stationnement

1 / Le stationnement de « courte durée » est réservé aux zones de l'hyper centre. Il comprend deux zones tarifaires plus ou moins limitées :

- Zone PRESTO : très courte durée, maximum 1 heure
- Zone MEZZO : courte durée, maximum 2 heures

2 / Le stationnement de longue durée est réservé aux zones plus résidentielles.

- Zone TEMPO : Les détenteurs de la carte Mobilopass «Résidant» paieront 1 € la journée. De plus, cette zone bénéficie de formules d'abonnements :

	Tarifs résidants	Tarifs usagers
La semaine	5 €	/
Mensuel	20 €	32 €
Trimestriel	50 €	80 €
Semestriel	80 €	/
Annuel	150 €	/

A quoi servent les recettes du stationnement ?

Les recettes des P.V ne vont pas dans les caisses de la ville ! Elles sont encaissées par l'État.
Seule une partie est reversée à la ville pour le financement de ce service public : investissements, maintenance et exploitation des horodateurs, et surtout le personnel de contrôle du stationnement.







Les Zones tarifaires

Applicables du lundi au samedi, de 9h à 12h et de 14h à 19h. Gratuit de 12h à 14h. Chaque zone est identifiable par une couleur :

Violet : Zone PRESTO
Zone de très courte durée (hyper centre)

- Coût pour 1heure : 1,50 €
- Durée maximum : 1heure
- Paiement minimum : 0,60 € (30 min)
- 30 minutes gratuites pour les détenteurs de la carte Mobilopass

Orange : Zone MEZZO
Zone de moyenne durée (proche du centre ville)

- Coût pour 1heure : 1,20 €
- Durée maximum : 2heures
- Paiement minimum : 0,60 € (30 min)
- 30 minutes gratuites pour les détenteurs de la carte Mobilopass

Vert : Zone TEMPO
Zone de longue durée

- Coût pour 1heure : 1 €
- Coût pour 1 journée pour les détenteurs de la Mobilopass «Résidant» : 1 € (maximum : 5 jours)
- **Gratuit : le samedi toute la journée**
- 30 minutes gratuites pour les détenteurs de la carte Mobilopass
- Possibilité d’abonnements sur cette zone : cf tableau page 4





Tout savoir sur la carte de stationnement Mobilopass

Une carte rechargeable et prépayée pour vous simplifier la ville !



La Mobilo Pass est une carte à puce, prépayée, qui sert à régler son stationnement sur voirie.

Elle est octroyée gratuitement à tous les habitants du périmètre de stationnement payant à raison d'une carte par véhicule.

Elle est également disponible à la vente au tarif de 3 € à la Police Municipale, pour tous les usagers non-résidants des zones payantes.

Dans les deux cas, elle donne droit à 30 minutes gratuites par jour sur les trois zones payantes de la ville.

Où se la procurer ?

La « Mobilo Pass » est disponible à la Police Municipale (45 allées Robert Boulin). Pour les résidants, faites-en la demande sur place avec ces pièces justificatives :

- la carte grise du véhicule immatriculé au nom du résidant et à la bonne adresse.
- La taxe d'habitation de l'année en cours ou le contrat de location
- une facture ERDF ou GRDF de moins de 3 mois.

Cette carte est rechargeable jusqu'à 40 €.

Vous pourrez recharger la carte à puce sur tous les horodateurs de la ville en monnaie et par tous les moyens de paiement à la Police Municipale.



Faciliter la vie des résidants : un tarif préférentiel sur la Zone verte TEMPO !

Afin de faciliter la vie des Libournais de la zone payante du centre ville, la ville de Libourne a créé un tarif préférentiel pour ses résidants.

Qui a droit au tarif préférentiel ?

Tout habitant du périmètre de stationnement payant grâce à la carte Mobilopass, bénéficie d'un tarif préférentiel dans la zone verte Tempo.

Tous les détenteurs de la Mobilopass ont droit à 30 minutes gratuites par jour, non-cumulables, non-fractionnables, sur les trois zones (Mobilo Pass obligatoire).



Les avantages du stationnement « Résidant »

- ***Tarif préférentiel sur toute la zone verte Tempo à 1€ la journée.***
- ***Un abonnement «Résidant» préférentiel, zone verte Tempo à 5 € la semaine directement sur l'horodateur, ou 20 € le mois, 50 € le trimestre, 80 € le semestre et 150 € l'année auprès de la Police Municipale***
- ***Avec la carte Mobilopass, 30 minutes gratuites de stationnement par jour sur les trois zones, Presto, Mezzo et Tempo.***



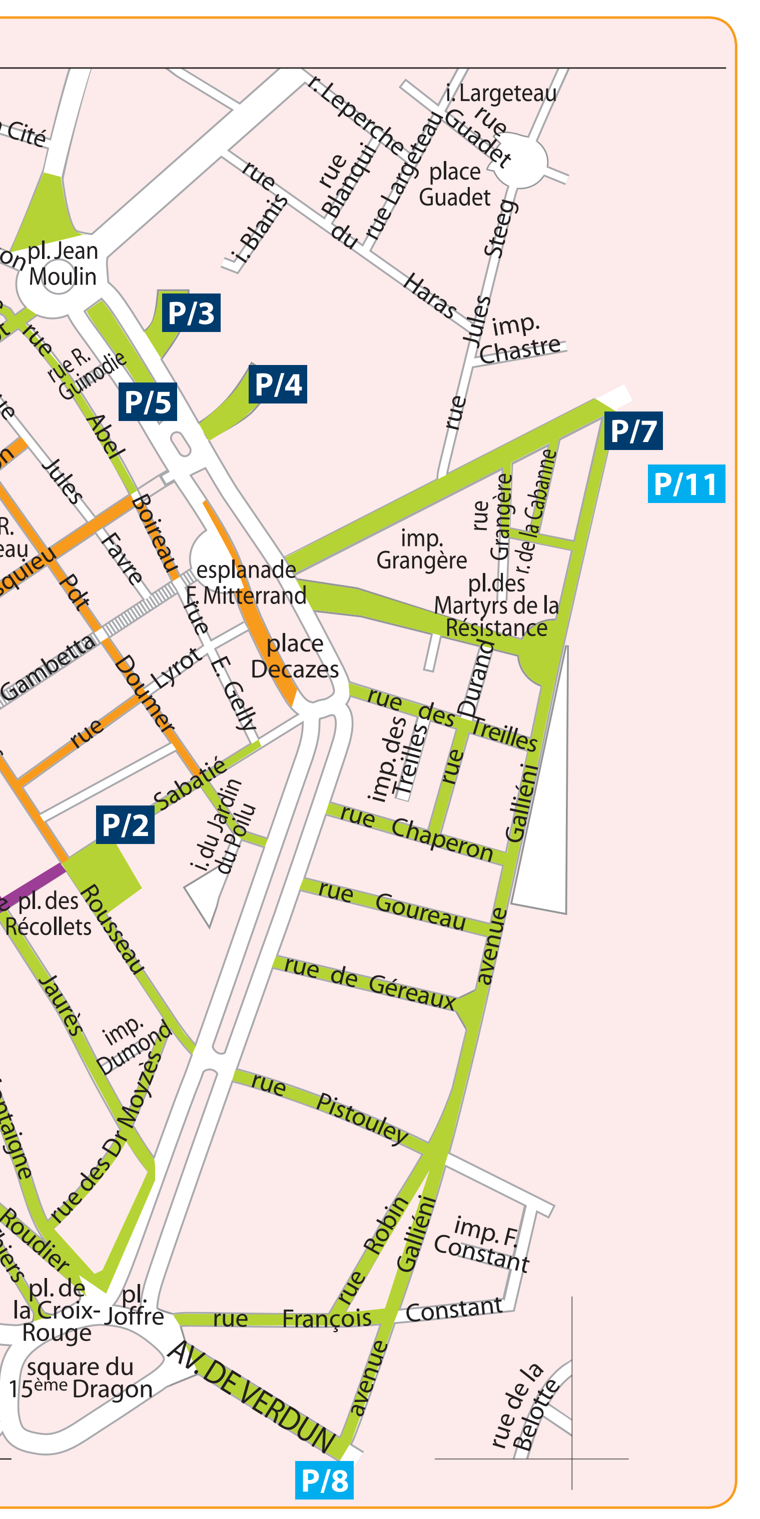
Bon à savoir :

- ***En cas de non-paiement ou de délai dépassé, le tarif du procès verbal s'élève à 11€. Néanmoins, une tolérance sera accordée en cas de léger dépassement.***

Les Zones tarifaires - Les Parkings



A compter de la création d'un prochain parking gratuit de substitution,



les allées Tourny auront vocation à devenir payantes.



Réglementation et contrôle du stationnement

Libourne a adopté une réglementation du stationnement qui entend répondre aux besoins de chaque usager : soit en lui attribuant des places réservées (handicapées, livraisons), soit en lui appliquant des tarifs adaptés (résidants).

On évalue à plus de 9000 le nombre de places de stationnement dans toute la ville. Avec seulement 11% de places payantes.

Les aires de livraisons (43 places)

Vous pouvez les utiliser, mais exclusivement pour charger et décharger votre véhicule. Votre temps d'arrêt (et non de stationnement) est limité au temps nécessaire à ces manipulations. Ces emplacements sont réservés aux livraisons de 6h à 10h30 et de 12h à 15h30, puis de 19h à 22h. Au-delà de ces horaires, le stationnement redevient payant selon les zones tarifaires.

Les places GIG/GIC (79 places)

La disponibilité de ces places est cruciale pour nos concitoyens souffrant d'un handicap. Aussi, depuis 2003, le stationnement sur place GIG/GIC est passible d'un PV de 135 € et d'un enlèvement.

Les arrêts minutes (82 places)

Ce sont des zones où le stationnement est gratuit et limité à 15 minutes. Au-delà vous pouvez être verbalisé.





Respecter les règles

Le contrôle du stationnement est effectué par les agents du stationnement de la Police Municipale.
N'hésitez pas à leur demander des informations.

Quel est le tarif des amendes ?

Le tarif de l'amende dépend de la gravité de la faute commise :

- Pour un stationnement autorisé mais non payé, il vous en coûtera 11 € (majorés 33 €).
- Pour un stationnement gênant, 35 € (majorés 75 €).
- Pour un stationnement dangereux sur les carrefours, 60 € (majorés 180 €).
- Pour un stationnement sur une place GIG-GIC, 135 € (majorés 375 €).

Comment contester un PV ?

Vous avez le droit de contester un procès verbal.
Suivez les instructions inscrites au dos de l'avis de contravention et adressez un courrier à l'officier du ministère public, seule autorité compétente en la matière.

Régimes particuliers

Afin de mieux prendre en compte les besoins des professionnels, il existe un tarif préférentiel artisan avec la carte « Mobilo Pass ».
Pour obtenir les informations, adressez-vous à la Police Municipale.

Vous déménagez ?

Contactez le service stationnement au 45 Allées Robert Boulin au moins une semaine avant la date du déménagement.
Renseignements au 05 57 55 55 21



Memento Zones tarifaires

Applicables du lundi au samedi, de 9h à 12h et de 14h à 19h.
Gratuit de 12h à 14h.

PRESTO : zone mauve

- Coût pour 1h : 1,50 €
- Durée maximum : 1h
- Paiement minimum : 0,60 € (30 min)
- 30 minutes gratuites pour les détenteurs de la Mobilopass

MEZZO : zone orange

- Coût pour 1h : 1,20 €
- Durée maximum : 2h
- Paiement minimum : 0,60 € (30 min)
- 30 minutes gratuites pour les détenteurs de la Mobilopass

TEMPO : Zone verte

- **Gratuit : le samedi toute la journée**
- Coût pour 1h : 1 €
- Résidants, 1 journée : 1 €
- 30 minutes gratuites pour les détenteurs de la Mobilopass
- Possibilité d'abonnements sur cette zone :

	Tarifs résidants	Tarifs usagers
La semaine	5 €	/
Mensuel	20 €	32 €
Trimestriel	50 €	80 €
Semestriel	80 €	/
Annuel	150 €	/

Service du stationnement
Police Municipale

45 Allées Robert Boulin
33500 LIBOURNE

Tél : 05.57.55.55.21
www.ville-libourne.fr



